



Dossier de réinscription

Section hockey sur glace

2020-2021

Nouveauté

Chaque licencié doit s'inscrire au préalable sur la plateforme hockeynet.fr.

Une fois la préinscription réalisée, apporter au club des sports :

- ☐ La photocopie carte Pass'région pour les lycéens (remboursement de 30 € de la région),
- ☐ La fiche « Autorisation parentale » remplie et signée,
- ☐ La fiche sanitaire complétée,
- ☐ Le règlement de la licence,
- ☐ Attestation du licencié - QS SPORT 2020-2021
- ☐ Attestation du licencié - reprise APS post-confinement 2020-2021

Liste des documents à conserver pour tous les licenciés

- ☐ Questionnaire de Santé – QS SPORT 2020-2021
- ☐ Questionnaire reprise APS post confinement (Covid-19) – 2020-2021

Pour les joueurs concernés dossier de sur classement, double sur classement ou sous classement :

- ☐ Simple sur classement pour les joueurs nés en 2000, 2001, 2002, 2004, 2006,
- ☐ Simple sur classement pour les joueurs nés 2012 sur décision de l'entraîneur général,
- ☐ Double sur classement pour les joueurs nés en 2005,

Attention :

Si votre certificat médical date de moins de trois ans, il n'est pas nécessaire d'aller chez le médecin, remplir simplement le QS-SPORT. Votre visite médicale est maintenant valable pour trois ans sauf si vous cochez un oui sur le questionnaire de santé cerfa QS-sport. Dans ce cas, il vous faudra alors passer une visite médicale avec certificat médical de non-contre-indication à la pratique du hockey sur glace en compétition.

Important, à la vue de la situation sanitaire inédite que nous traversons, la F.F.H.G. recommande fortement à ces clubs et licenciés d'effectuer, pour la saison 2020/2021, un nouvel examen médical d'aptitude avant de reprendre ces activités sportives.

Club des sports

04 51 21 31 50

megevehockeyclub.fr - contact@megevehockeyclub.fr

